

Image not found or type unknown



Deterioration d un trottoir intérieur

Par **françois**, le **12/04/2011** à **11:02**

Bonjour,
Une société a procédé au changement de mon compteur d'eau dans ma cour.
Lors des travaux celle-ci a endommagé 3 m au milieu mon trottoir dans ma cour. Le carrelage n'étant plus disponible dans le commerce, cette société est d'accord pour me remplacer ces 3m par un autre carrelage.
Question : Dois-je accepter avec un carrelage différent ou a-t-elle l'obligation refaire la totalité (18m) avec un carrelage identique.
Merci de vos réponses.
Cordialement.